

Voilà la seule critique que j'aie à faire sur la mesure dont nous sommes maintenant saisis. Si elle suit les recommandations du comité, j'en suis satisfait.

En passant, puis-je dire, la lecture du rapport du comité (ou de la Commission) de l'an dernier démontre qu'il y a eu beaucoup de malentendu dans le public à l'égard du ministère des Pensions. L'enquête a établi, ce que note le rapport sauf erreur, que ce ministère remplit ses fonctions de façon convenable. Mes honorables collègues conviendront, en effet, que les gens chargés de l'exécution de la loi des pensions s'en tirent avec honneur. Voilà qui est important, à mes yeux. L'expérience m'a appris que d'aucuns critiquent injustement les fonctionnaires de ce département de l'administration. Le rapport du comité fera disparaître toute ombre résultant de critiques injustes.

Le très honorable GEORGE-P. GRAHAM: J'ajoute un mot aux paroles de mon honorable ami. Avec l'honorable représentant de Lauzon (l'honorable M. Béland), j'ai eu l'honneur de suivre en observateur les délibérations du comité de 1930. Il était alors bien évident que les divers fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi des pensions étaient mal à l'aise; le temps a prouvé que ce n'était pas sans cause. Bien que je comprenne la difficulté de répondre à une telle question, j'aimerais à savoir si nous en aurons bientôt fini avec les modifications à la loi des pensions. Les anciens combattants avaient des délégués au comité et, d'une façon générale, le bill leur accorde tout ce qu'ils demandaient. De fait, en ma qualité d'observateur ayant le droit de parole, sinon de vote, j'ai exprimé l'avis que le comité outrepassait ses attributions pour se rendre aux désirs des anciens combattants.

L'honorable M. GRIESBACH: Cela se passait à la veille d'élections générales. Voilà peut-être le motif de cette façon d'agir.

Le très honorable M. GRAHAM: N'était-ce pas après les élections?

L'honorable M. GRIESBACH: Non, avant.

Le très honorable M. GRAHAM: Juste à la veille, alors. Certains messieurs, je le sais, désiraient vivement faire plaisir aux anciens combattants. Le ministre actuel de la Santé s'est montré fort actif à ce comité et j'ai eu l'impression qu'on accordait aux anciens combattants tout ce qu'ils voulaient.

L'honorable M. DANDURAND: Nous nous pensions toujours dans l'ère de l'abondance.

Le très honorable M. GRAHAM: Mais l'abondance s'en allait. De fait, ayant enten-

du la discussion et observé ce qu'on faisait, je n'ai pas été surpris du grand encombrement qui s'ensuivit. L'organisme se composait d'engrenages si compliqués qu'il ne pouvait fonctionner harmonieusement et efficacement. Je ne pouvais alors voir comment il pourrait accomplir toute la besogne.

Comme on l'a dit, afin de plaire à tout le monde—but atteint pour un temps—on a ouvert la porte à de nouvelles requêtes, et à d'anciennes qui avaient été réglées. La loi nouvelle permettait d'entendre de nouveau des demandes de pension auxquelles on avait satisfait par le versement de sommes globales. Il n'est pas étonnant qu'elle n'ait pas fonctionné. Tout parlementaire s'intéressant à ces questions reçut immédiatement un déluge de requêtes.

J'appuierai le bill à l'étude si les anciens combattants en sont satisfaits. J'espère qu'ils s'en contenteront pendant quelque temps. Nous voulons tous nous rendre aux demandes légitimes et faire même un peu plus. Le fardeau financier est bien lourd, toutefois. Si nous pouvions en finir une bonne fois, les anciens combattants, me semble-t-il, seraient satisfaits et la population grandement soulagée. Je ne sais si nous pouvons y arriver maintenant, mais nous pouvons y tendre.

Comme j'ai fait allusion à certains fonctionnaires, je tiens à ajouter que j'ai toujours trouvé le colonel Thompson, président de la Commission des pensions, fort désireux de se rendre à toute requête légitime et de faire tout en son pouvoir pour aplanir les difficultés. Le colonel Thompson a toujours donné toute l'attention possible aux devoirs de sa charge. Il croyait de son devoir de protéger le Trésor national dans toute la mesure où le permettait la loi. Il s'en est toujours tenu à cela, sauf erreur. On a tort de critiquer des hommes de cette trempe, qui ont accompli de si bonne besogne, parfois dans des circonstances extrêmement difficiles. Quiconque présente une demande, nous ne l'ignorons pas, se croit mal traité s'il n'obtient pas ce qu'il désire. Ce que j'ai dit du colonel Thompson s'applique également aux membres de l'ancien tribunal d'appel. Le Gouvernement aurait bien fait de retenir leurs services, dans un poste quelconque, afin de bénéficier de leur expérience.

Inutile de m'étendre davantage sur le sujet. Mes paroles s'inspiraient de quelque expérience, car, lors d'une absence de quelques mois de mon honorable ami (l'honorable M. Béland), j'ai été chargé de l'administration de son ministère et je me suis efforcé d'étudier ce qui s'y faisait. Parfois, je devins plus impopulaire qu'il ne l'a jamais été, car je n'étais pas si affable. Le ministère en question est difficile à administrer. La tâche des